

n° 4248/ Col. 04
8/11/57

Ref. n° :

1 Annexe

Bijlage

Objet

Voorwerp

Réquisition imprimés
1958

El

USUMBURA, le 31 octobre 1957.-
 , de
 (1) N° 54/691

TRANSMIS copie pour information à :

- Monsieur le Commissaire Provincial, Résident du Ruanda à KIGALI.-
- Monsieur le Chef du Service du Contentieux à USUMBURA.-
- ✓ Monsieur l'Administrateur de Territoire de et à RUHENERI.-

USUMBURA, le 31 octobre 1957.-
 POUR LE DIRECTEUR PROVINCIAL DU SERVICE DE LA COLONISATION DU RUANDA-URUNDI,
 LE CHEF DU 2me BUREAU,
 R. BOEDTS,

R. Boedts

A Monsieur le Directeur Provincial
 du Service des Finances
 à
 USUMBURA.-

Monsieur le Directeur Provincial,

Me référant à la lettre n°340/4216 du 17 mai 1956 et suite à votre note n°340/2199 du 30 octobre 1957, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le Service de la Colonisation ne prévoit aucune réquisition d'imprimés pour l'année 1958.

Quant aux réquisitions introduites par le Territoire de Ruhengeri - voir annexe - concernant "les demandes de cartes d'assistance médicale aux colons" et "le registre des attestations à l'épouse et aux enfants des détenteurs d'une carte résident permanent" ces questions relèvent de la compétence du Résident et du Chef du Service du Contentieux, à qui j'adresse copie de la présente pour suite éventuelle à réservé à ces demandes.

POUR LE DIRECTEUR PROVINCIAL DU SERVICE DE LA COLONISATION DU RUANDA-URUNDI,
 LE CHEF DU 2me BUREAU,
 S6/ R. BOEDTS,

TERRITOIRE DE RUHENGIERI

REQUISITION D'IMPRIMÉS 1958.

XIV.--SERVICE DE LA COLONISATION.

- 20 : Demande de délivrance de la carte d'assistance
: médicale aux colons.
:
1 : Registre des attestations à délivrer à l'épouse et
: enfants d'un détenteur d'une carte de résidant perma-
: nent
:
:
:
: